L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.——NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 31 MAI 1844.

VAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE.

ABONNEMENT
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, trois fois par semaine, une année d'avance, 10

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, non accompagnée d'argent, ne sera admise. Aucune suspension ne sera admise, tant que l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'abonnement.

ANNONCES—Les annonces payées par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce régulière doit être payé comme une nouvelle annonce. Huit lignes ou moins

ABONNEMENT PAR L'ANNÉE aux annonces—Les artisans et ouvriers peuvent moyennant de détail, 25$; les Banques, Compagnies d'assurances et autres institutions publiques, 100; les agences pour navires, bateaux et bateaux à vapeur, 100; les agences de commerce faisant la commission, 100. Ces abonnements se paient d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis cessant dès qu'un prix extra leur pas annoncé.

Les ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'objets divers, ventes de navires, ventes par décrets judiciaires, les annonces de bâtiées, &c. &c. doivent payer en tête des annonces ordinaires.

Les ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles (ou à) par carré pour chaque insertion.

Les ANNONCES en anglais d'une nature permanente, lorsqu'elles pourront être admises, jusqu'au bureau du petit des annonces ordinaires et d'avance.

Les ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires de l'abonné, et qui, à l'année, seront de l'ordre des annonces de ventes de terres, de maisons et habitations, maisons en location à vendre, à louer ou à affermer, établissements de commerce à vendre, à louer ou à affermer, ventes par notaires, ventes par ordre de justice, ventes par commissaires, ventes par ordre et sur prix et demeure d'avocats et autres, ventes de bateaux, navires, goélettes, ventes de bateaux à vapeur, ventes de bateaux à vendre, à louer ou à affermer, doivent payer comme annonces payées et doivent être payées en conséquence de cette disposition.

Les ANNONCES de Sociétés secrètes, publiques, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'en soit spécifié.

Les THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, payeront à raison des sommes payées $100.

Les ANNONCES de chaudières à des emplois publics et de nouvelles annonces d'une autre politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

FERRY A VAPEUR DE LA 1ère MUNICIPALITÉ.

Réduction, à 5 cents, du prix de passage.

Pendant toute la saison, c'est le Ferry seul à 5 cts. Vapeurs du public, depuis le pontis du jour jusqu'à 8 heures du soir, et les dimanches et fêtes jusqu'à neuf heures.

Les pères de familles qui désireraient tirer pour le fleuve avec leurs enfans, pour changer d'air, le peuvent faire avec la plus grande sécurité. Les bonnisières ont pour vapeurs de toupeyes de sûreté qui rendent tout accident impossible.

Les personnes qui voudraient passer l'eau avec chevaux et voitures, pour aller à la chasse, le peuvent sans la moindre difficulté, les wharfs sur les deux rives étant dans le meilleur état.

	PRIX:	
	Pour une personne seule,	5 cents.
	un cheval et son cavalier,	20 "
	un cheval et un cabriolet,	75 "
	un cheval et un wagon,	75 "
	deux chevaux et une voiture,	1 00 "
	un cheval et un chien,	25 "

Pour les chasseurs, pêcheurs, les dimanches, 50 "

23 mars 1844. ROBERT MURPHY

PAQUEBOT SEMI HEBDOMADAIRE ET STEAMER-MALLE DES ETATS UNIS

Ports d'Europe.

POUR MARSEILLES—Le beau navire HARGRAVE, capt. Bailey, partira sous peu. Pour fret de 500 balles coton, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune

POUR LE HAVRE—Le navire pacquebot, 3d voilier, NASHVILLE, capitaine H. Pemberton, partira vers le 15 juin. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à BOUTIN, GALLY & Co. 98 mai 98, Royale

POUR LE HAVRE—Le navire 3d voilier CHATEAUBRIAND, capit. Laborde, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira le 15 juin positivement. Pour fret de 400 balles coton pour passage, ce navire ayant une dunette élégante et confortable, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE—Le 1d voilier VESTA, capitaine Bouby, ayant toute sa cargaison engagée, partira comme il est de rigueur. Pour passage, ayant des cabines d'avant et d'arrière, s'adresser à bord, ou à JENKINS & TIGLER, 8 St Charles.

Ce navire peut encore prendre quelques passagers d'entrepont à $30 chaque.

POUR LE HAVRE—Le pacquebot français ANDELLE, capitaine Gemain, partira promptement pour le port et demeure. Pour fret ou passage, ayant des accommodations confortables, s'adresser à bord, ou à SLAUGHARD, BIMER & Co.

POUR LE HAVRE—Le beau navire français le LOUIS XIV, capitaine Jugo, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira le 10 juin 84. Pour fret de 300 à 500 balles de coton, ou passage, s'adresser à bord ou à T. GENARD, Jr. 31 mai No. 2, Carondelet.

Ce navire a une très belle chambre et offre aux passagers le meilleur traitement. Il prendra des passagers d'entrepont à $30 chacun.

POUR NANTES—France—La barque de 1ère classe BEAVER, capt. Esmonde, partira immédiatement. Pour fret de 150 tonneaux de place disponible, ayant des bons aménagements, s'adresser à FODICK & BRO., 74 Camp

POUR MARSEILLES—Le magnifique navire ROCHESTER, capit. Owen, est sur toute sa cargaison à bord, partira incessamment. Pour passage seulement, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.
Le navire de première classe ISAAC NEWTON, capitaine Spalding, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant des aménagements supérieurs, s'adresser à L. H. GALE 93 Commune

POUR AMSTERDAM—Le bon navire A. No. 1 EGLO, capitaine Bill, ayant une charge de bons mogs qui se trouvent à bord, partira sous peu. Pour passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à L. H GALE, 91 Commune

POUR HAMBOURG—Le beau navire du voilier ELLEN BROOKS, capitaine Crowell, partira sous peu. Pour le reste de fret ou passage, ayant des aménagements supérieurs, s'adresser à L. H GALE, 93 Commune

POUR AMSTERDAM—Le navire A 1 de voilier PERSIAN, capit Robbins, partira incessamment. Pour fret de 500 balles de coton, ou de l'espace, ayant de bons aménagements, s'adresser à L. H GALE, 93 Commune

POUR LONDRES—Le navire A. 1. HERCULEAN, capt. Holmes, partira incessamment Pour fret ou passage, s'adresser à bord, sur le quai Nouvelle Municipalité, ou à T. TOBY & BOGERT, 70, Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire A No 1 PHARALIA, capt Wedgewoth, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton, ou pour passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à LEVIN GALE 93 rue 1d voilier

POUR LIVERPOOL—Le navire A. No 1 MARY KINGSLAND, capitaine Weare, ayant son chargement engagé Pour fret de 600 balles de coton ou pour passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à L. H GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire du voilier GLENDOWER, capt. Parsons, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton, ou de l'espace, ayant de bons aménagements, s'adresser à LEVI H GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire du voilier MERLE, capitaine Jack, partira incessamment Pour fret de 400 balles de coton ou pour passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à L. H. GALE, 93 Commune.

Ce navire prendra du tabac, de la farine, de la graine en sus, pourvu qu'on s'adresse sans retard au soussigné.

POUR LIVERPOOL — Le beau navire de 1ère classe SUSAN DREW, capt. Page, ayant engagé la majeure partie de son chargement, partira incessamment. Pour fret de 500 balles de coton, ou pour passage, ayant de bonnes aménagements, s'adresser à L. H GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire du voilier PONTIAC, capt. Parker, ayant engagé la majeure partie de son chargement, partira incessamment. Pour fret de 500 balles de coton ou pour passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à L. H GALE, 93 Commune.

POUR GLASGOW—La barque fine vaillante LAURENS, capt. Smith, partira incessamment. Pour fret de 350 balles de coton, ou pour passage, ce vaisseau à L. H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire du voilier et de première classe ST. PETERSBURG, capitaine Howard, ayant à bord la majeure partie de son chargement, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton ou pour passage, ayant de très bons aménagements, s'adresser à L H GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire VICTORIA, capt. Wood, ayant à bord une bonne partie de sa cargaison, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. GREEN & BROT 93, Gravier.

POUR BALIZE ET CARTHAGENE—La belle goélette venant d'être réparée à neuf ARGUS, capitaine Dennis, partira positivement pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à ADAMS & OGDEN, 210, Vieille Levée

PORTS DU GOLFE.

PASSAGE POUR VERACRUZ—Le superbe navire VIRTUE, bien de ses aménagements, partira sous peu de jours. Pour passage, s'adresser à bord au lieu de la presse à coton, d'en face, ou à GORDON, WYLIE & Co. 31 mai 31, Bienville

POUR VERA CRUZ—La goélette PILOT, ayant fait retour, partira positivement vendredi 31 courant. Pour passage seulement, s'adresser à A. CAPDEVIELLE, 74 Vieille Levée.

POUR LEXINGTON (Texas)—Le brick américain LAWRENCE, capit. Meadows, ayant tout son chargement engagé. Pour passage ayant, ayant de bons aménagements, s'adresser au capitaine à bord en face des édifices de triangle, ou à REYNOLD & FALLON, 54 Tchoupitoulas

POUR LA HAVANE—Le brick pacquet, 3d voilier, EMPERARIO, capitaine Cosine, ayant une partie de son chargement, partira sous peu. Pour le reste de fret ou passage, ayant de bons aménagements, s'adresser à JOSEPH PRATS, 27, Toulouse.

POUR TABASCO—La belle goélette WM. A. TURNER, venant d'être réparée à neuf, capitaine J. Pate Turner, partira sous peu le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou au No. 81 Vieille Levée, ou à MARTIN & MOREFIELD, sur Bassi, Campoche et Lagana. 14 mai—4

LIGNE DE PAQUEBOTS A VAPEUR.

STEAM SHIPS

Ils sont le service de la malle entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord.

Du port de 1300 tonneaux et de la force de 440 chevaux.

En vertu d'un contrat fait avec les Lords de l'Amirauté,

HIBERNIA	Capt. C. H. S. Judkins	
BRITANNIA	J. Hewitt.	
CALEDONIA	E. G. Lott.	
ACADIA	Alex. Ryrie.	

Partiront de Liverpool et Boston ces Mailles, comme suit:

	De Liverpool.	De Boston.
Britannia	4 janvier	1er. février.
Caledonia	4 février	1er. mars.
Acadia	4 mars	1er. avril

Prix du passage, de Boston à Liverpool $120

Il y a bord de chaque steam-ship un chirurgien expérimenté. Aucun passage ne sera considéré retenu, si le prix n'en a pas été payé.

Les lettres et les journaux envoyés par ces steam-ships seront remis pour les Bureaux de poste.

JARVIS & ANDREWS,
7, Canal, Rue Nouvelle Orléans

A LOUER PARKENTEMAN
Deux maisons hautes, en briques, toutes neuves, situées rue de la Decatur entre Bourbon et Dauphine, s'adresser à R. BRUIGER, 9 rue St. Louis

MAISONS A LOUER—Deux maisons à deux étages très confortables et en bon état, situées rue de la Victoire près les Champs Elysées; les dites maisons ayant un second corps de logis sur l'arrière cours des cours et reçoivent l'eau des water works.

Une maison à trois étages, rue Morlency, près la levée, très convenable pour une grande famille, également pourvue de l'eau des water works.

Ces maisons seront louées à bas prix, pour les seuls s'adresser à A. LABERT, 73, rue St. Louis.

A LOUER—Une belle maison en briques à deux étages, encoignure Rue Royale et Rue Bienville, ayant une belle grille en fer donnant sur les deux rues. L'étage supérieur est de très bon goût. S'adresser pour plus amples renseignements à R. D. BLOSSMAN & Co. 98 mai 98, Bienville.

A LOUER—Deux Maisons sur le chemin du Bayou, à environ 10 minutes des Remparts, composées chacune de quatre chambres, 2 cabinets, galeries, avec deux cuisines séparées, de 4 chambres chacune, &c. Le tout sera loué à raison de $18 par mois.

Aussi, deux moitié de maison, en deux belles cuisines, nouvellement blanchies, 4 chambres, cabinets, etc. &c. à louer pour $18 par mois.

W. E. & R. MURPHY,
101, Vieux Boucle.

MAISONS A LOUER.
Une Maison à étages ayant magasin, située rue St. Louis, entre Royale et Bourbon
Une Maison à l'encoignure Grande Hommes et Dauphine.
Deux belles maisons rue des Ursulines.
Une Maison rue Rue St. Louis, près Claiborne.
Une Maison sur rue Claiborne, près St. Louis.
Une Maison sur rue Sta. Anne, près Claiborne.
Une Maison sur rue Claiborne, près Sta. Anne.
Pour les conditions qui seront des plus avantageuses, s'adresser à CORDEVIOLLE & LACROIX, Rue de Chartres, No. 124, entre les rues St. Louis et Conti. 4 jan

A LOUER.
Une maison à deux étages, située à l'encoignure des rues Bienville et Bourgogne. S'adresser à R. BRUGIER.

COURE de la Maison—50 caisses en ch. de Bordeaux 3d brick Tuil. à vendre par B. VALLS, 98, Commune

A MANDES—20 caisses amandes à coque tendres; 120 caisses de 10 boîte douces douceurs; 20 caisses amandes à dire par B. VALLS, 98 Commune

A Nîs—4 caisses huile d'anis, à vendre par B. VALLS, 98, Commune

CAFE de la Havane—100 sacs à vendre par B. VALLS, 98, Commune

CERISIER de Holbrook—9 pipes à vendre par B. VALLS, 98 Commune

CONFITURES de la Havane—2 caisses à vendre par B. VALLS, 98, Commune

DATE et guine de Gambie—6 demi barils à vendre par B. VALLS, 98, Commune

TABAC de la Havane—100 balles à vendre par B. VALLS, 98 Commune

GAINES d'Olonne—6 sacs à vendre par B. VALLS, 98 Commune

RHUM Jamaïque—5 barils à vendre par B. VALLS, 98 Commune

MAGNESIE—1 barrique à vendre par B. VALLS, 98 Commune

Nouvelle-Orléans:
VENDREDI MATIN, 31 MAI 1844.

POUR PRÉSIDENT DES ETATS UNIS:
HENRY CLAY.
POUR VICE-PRÉSIDENT:
THEODORE FRELINGHUYSEN.

POUR ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT:

1er. DISTRICT—JACQUES TOUTANT.
2d " ZENON CAVELIER.
3e " GEORGE S. GUION.
4e " LAFAYETTE SAUNDERS.
5e " JACQUES DUFRE.
6e " EDWARD SPARROW.

POUR LE CONGRES.
SECOND DISTRICT:
BANNON G. THIBODAUX.
TROISIEME DISTRICT:
QUATRIEME DISTRICT:
LOUIS BORDELON.

LE TRAITÉ ET LES DOCUMENTS.

L'Exécutif traite un jeu le sénat des Etats-Unis, comme les ministres traitent la chambre des députés dans certaines monarchies constitutionnelles. Il ne soumet à ce corps que des documents incomplets, conserve par devers lui ceux qu'il veut tenir secrets, laisse aller à grand peine ceux qu'il ne peut pas refuser et supprimerait au besoin ceux qui pourraient le compromettre d'une façon trop directe. Les journaux de Washington publient quelques pièces supplémentaires à celles que nous avions analysées naguère. Ces pièces ajoutent quelques détails à ceux que nous connaissions déjà; mais ce que l'une d'elles nous apprend de plus curieux, c'est que l'on n'a conservé dans le département de l'Etat aucune des pièces relatives à l'une des phases les plus curieuses sinon les plus importantes, des négociations, c'est-à-dire aux premières ouvertures faites par le cabinet de Washington au gouvernement de Texas, ouvertures qui, on sait à peu près, ayant été repoussées. Il n'existe rien non plus, à ce qu'il paraît, sur l'engagement pris par le Président des Etats Unis d'envoyer une armée sur les frontières et une escadre dans le Golfe; on s'indique pas non plus ce que doit faire le Président Houston des troupes américaines lorsqu'elles se seront mises en communication avec lui. Sur ces deux derniers points, les nouveaux documents ne taisent aucun bien que les anciens; mais peut-être nous quelques jours les saurons-nous mieux arriver, ou, mieux encore, on les tient en réserve. Il ne faut pas prodiguer tout son bien à la fois, et c'est de l'habileté que de savoir entretenir la curiosité publique, en ne lui livrant que pour-peu les renseignements que elle demande. Mais n'est habileté à l'égard du public, ce n'est point constitutionnel à l'égard du Sénat; et de plus restrictions ne font que compromettre de plus en plus la sincérité de l'exécutif. Il est vrai qu'à ce point de vue, il est difficile de rien imaginer de plus que ce qu'il en est, il doit s'indiquer fort peu de si peu de choses.

N'est-il pas aussi, bien étrange, pour ne pas dire plus, qu'aucune note de la première proposition faite par le gouvernement des Etats-Unis et du refus par lequel y répondit celui de Texas, ne se retrouve au Département de l'Etat? Ainsi nous l'avon contenu dans une lettre subséquente de M. Upsher, on n'avait point au que le Texas avait repoussé les avances du Gouvernement et qu'il n'avait ensuite cédé qu'à la séduction, aux mensonge, aux promesses les plus décevantes. Comment a-t-on eu l'imprudence de laisser paraître ce dangereux passage d'une lettre, qui devait accuser une si notable lacune dans les documents?

Les lettres nouvellement publiées ont principalement rapport à l'intervention du gouvernement des Etats-Unis pour mettre fin à la guerre qui existe entre le Texas et le Mexique. L'une d'elles est de M. Webster, alors secrétaire d'Etat, elle porte la date du 31 janvier 1843; elle est adressée au général W. Thompson notre ministre à Mexico, et elle reconnaît de la manière la plus formelle le droit du Mexique à faire rentrer le Texas dans sa dépendance. Telle était en effet la doctrine que professait à cette époque le Cabinet. Une autre de ces lettres est du chargé d'affaires du Texas à Washington, sous la date du 24 février 1843, et elle informe le secrétaire d'Etat que le gouvernement Texien a sanctionné l'invasion du Mexique. Ce dernier document est important en ce qu'il établit clairement l'état d'hostilité du Texas et du Mexique; et la conséquence directe d'un pareil fait, c'est que l'exécutif, en acceptant l'incorporation, acceptait également la guerre que soutient le Texas. C'est là l'endroit sensible, au point de vue de la constitutionnalité.

Et pour savoir comment l'exécutif qui se joue si impudemment des droits constitutionnels de la nation, entend les égards que mérite toute puissance avec laquelle on est en paix, il suffit de lire le dernier message qu'il a adressé au Sénat. On savait cru jusqu'à présent que M. Tyler, ne fut-ce que pour obtéir aux usages diplomatiques, aurait fait supprimer du Mexique des démarches pour obtenir son assentiment à l'incorporation; il n'en était rien cependant. "Aucun envoyé, dit M. Tyler, n'est allé au Mexique pour demander son assentiment au Traité avec le Texas, cet assentiment n'étant en aucune façon aux yeux de l'Exécutif, nécessaire à la validité du titre que possédèrent les Etats-Unis sur ce territoire (si le Senat ratifie le traité); le titre en effet est complet et parfait sans l'assentiment d'une puissance tierce, quelle qu'elle soit. L'exécutif a négocié avec le Texas comme avec une puissance indépendante, reconnue depuis longtemps par les Etats-Unis et d'autres puissances, et ne relevant plus d'aucun autre gouvernement, pour ses droits de souveraineté. L'envoyé de M. Tyler n'avait d'autre but que de communiquer purement et simplement au gouvernement mexicain la teneur du Traité. Ainsi l'Exécutif veut que rien ne manque à cette négociation: mépris de la constitution, mépris de la vérité, mépris de l'honneur, mépris des droits de tous!

CHRONIQUE LOCALE.

MAGNETISME.—M. DE BONNEVILLE fera ce soir, à la Salle St. Louis, des expériences de Magnétisme.

Ainsi qu'on le verra aux annonces, on offre cinq *cents piastres* de récompense à qui rendra à la Belle les huit nègres fugitifs et le bateau pilote *Lafayette* avec lequel ils sont partis.

ÉBOULIS A ALGER.—Hier une grande construction en bois, située de l'autre côté du fleuve, employée actuellement comme briqueterie par la famille Lecourt, que la quelle elle appartient, et consacrée depuis par le Docteur Doussin à la fabrication d'essences et de mélanges, s'est écroulée en partie et a été emportée par le fleuve. Plusieurs personnes se trouvaient dans l'intérieur et étaient entourées par l'eau qui minait le sol, et qui déjà a fait disparaître soixante pieds environ de la bâtisse. Si les bautes eaux continuent, il est probable que le tout disparaîtra.

COUR DU COMMISSAIRE DES E-UNIS.

AFFAIRE DE CONTREBANDE—Suite du 29 mai.

M. Victor Hébert, libraire, a donné à Dubois il y a environ six mois, une certaine quantité de bonnets de velours et autres marchandises reçues en paiement pour être vendues pour son compte au détail, sachant qu'il était dans l'habitude de colporter des marchandises sèches dans la haut de la ville. Dubois ne lui a pas rendu compte, lui a dit n'avoir pas vendu.

M. Barbe avait que Dubois est dans l'habitude d'acheter des marchandises aux enchères et de les vendre en ville.

M. Michel Girod a acheté une paire de bottes de Dubois, et a vu dans une armoire une quantité de linge fait qu'on lui a offert à vendre. Dubois lui a dit que les affaires allaient mal, que les ventes étaient rares, &c. Le témoin a ajouté que le capitaine Jugo se trouvait à la Balize depuis quelque temps, et qu'il était à l'ancre à Bayou Sauvage, ayant reçu des marchandises sorties de son navire avant la saisie. Le capitaine lui dit que le maître d'hôtel avait vu des Français, et qu'il allait s'adresser au consul français pour le faire arrêter. Le témoin produit le manifeste des provisions du Louis XIV; 200 livres de pommes de terre et 60 fromages y sont mentionnés.

(L'avocat des accusés fait ici la remarque que le commis a fait une erreur en traduisant de manifeste français, le montant des pommes de terre: le mot "*Appotiez*" ne signifie pas (*pois de terre*)

M. Dubois avait reçu, il ait que lorsqu'il fut à bord, samedi, il n'y trouva que 13 fromages et 20 à 30 paniers de pommes de terre.

On présente la liste des articles saisis chez Dubois et sur la charretière—la valeur des marchandises est de $893, et celles des fromages à $30—le tout $1,029.

A. Marchesseau dépose qu'il connaît Dubois depuis nombre d'années comme marchand—lui a offert de vendre des robes de femme. Vu chez lui.

George André déclare avoir examiné à la Douane, les cargaisons saisies—les reconnaît pour être les mêmes qu'il avait marquées comme agent de M. Ducayet; qu'elles ont été délivrées à M. Hébert pour une dette, il y a environ un an.

M. Ducayet (rappelé)—déclare que l'assertion d'Andrée est fausse sur plusieurs points—que les cartes, le papier, les vases, et autres articles trouvés dans la cargaison saisie ont été délivrés à Hébert dans les ballots, et que ces articles paraissent avoir été fraîchement déballés.

M. Jouin, (rappelé)—lit que lorsque Ducayet demanda à Andrée s'il ne trouvait des marchandises dans la maison, celui-ci répondit qu'il n'en savait rien; qu'étant accoucheuse elle ne trouvait souvent absente.

M. D. O. Hincks, collecteur pro tem. certifie qu'il n'a pas de délivré de permis pour débarquer des fromages du Louis XIV. Il ont droits sur le fromage sont de 4 cents la livre, les pommes de terre 10 cts. le boisseau, les cartes 30 cts. le jeu. Les droits sur les cartes qu'on aurait passé en contrebande s'élèveraient à $100.

(Ici l'avocat de district prie le commissaire de dire à Nestrath que s'il fait un avec complet, il ne sera pas poursuivi.—M. Barbe, avocat, dit à son client de ne pas répondre. Cependant l'avocat de district a répété la question à Nestrath, qui dit qu'en répondant il pourrait se compromettre. M. Barbe se retire alors avec son client, et quelques instans après ils reparaissent. L'avocat dit à la Cour que son client ne répondra à aucune question. Sur ce, l'avocat de district demande aux critiques ou enthousiastes de ces mesures sur les jeunes filles qui étaient d'un autre côté, et les plaisanteries sur l'encolure de M. de Bellestat, commençant à s'animer, lorsqu'un jeune homme parut. M. Simon, elle le prenant pour le jeune homme lui remit quelques papiers; puis, après un moment de conversation, il salua M. Simon pour se retirer.

—Comment! lui dit M. Simon, vous ne restez pas, Sylvestre?

—Pardon, Monsieur, répondit celui-ci; l'heure où j'ai l'habitude de rentrer est déjà passée; ma tante s'alarmerait d'un plus long retard.

—Je vais la faire prévenir, puisque vous n'y avez pas pensé malgré ma recommandation.

Le jeune homme parut embarrassé; il jeta autour de lui un coup d'œil triste et doux, et qui semblait vouloir dire: "Qu'ai-je à faire, moi, au milieu de tout ce cette gaîté?" Puis il répondit doucement:

—Je suis malade, je souffre, et il vaudrait mieux pour moi....

—Hum! fit M. Simon, vous ne serez pas malade, Sylvestre, il n'est aucun travail qui dût vous occuper toute la nuit.

—Quand c'est un devoir.... je suis....

—Allons, allons, reprit M. Simon d'un ton de reproche amical, vous savez de ce que nous avons pas à étudier pour ce pas m'obéir. C'est mal. Horreur, ajouta-t-il tout haut en appelant sa femme, vient dire à M. de Prosny que ce ne pas Parlementaire pas s'il n'est pas de notre réveillon.

Mme Simon alla aussitôt vers M. de Prosny, et il fallut bien que celui-ci cédât aux instances gracieuses qui lui furent faites. Ce petit incident fit remarquer l'entrée de ce jeune homme, et, à la manière dont on le reçut, il était clair que ce n'était pas la première fois qu'on le voyait. Ce n'est pas M. Simon, qui avait pu le lire et le prendre pour un homme dans lequel elles prévoient un mari.

Le visage de Sabine garda le sourire de l'appréciation qu'elle venait de faire de M. le marquis de Bellestat, et elle rejoindre à son salut avec toute l'aisance et toute la modestie d'une jeune fille bien élevée. M. Simon, qui avait observé en pusilla, fraça le sourcil, et si en femme, qui ne se méprenait point, elle eût pu en demander la cause, il eût certainement répondu qu'il était fâché de voir une jeune fille être à ce point maîtresse de ses impressions.

M. le marquis de Bellestat se mit à causer avec M. Simon et prodiguer son bienvenu de la conversation pour s'adresser à Sabine. N'ayant aucune raison de penser qu'elle eût dans le cœur plus ou moins que ce qui occupe la plupart des femmes, il parla des malchanceux du jour. Le profits des approches du jour de l'an et des nombreuses obligations que les étrennes imposent à un garçon fort riche et fort répandu, pour étaler les connaissances les plus variées dans toutes les futilités à égaux qui peuvent apprêter l'air de la conversation à une femme. Vêtement beau, vêtement parfumé, vêtement de Bonne, tentures antiques et modernes, riches cristaux de Bohême, cristaux tout nouveaux du Mont-Cenis, cachemires, dentelles, parures de Marly, il avait tout vu, tout apprécié, et s'il n'avait pas tout acheté, c'est qu'il lui manquait quelque chose qui pût entourer de tout l'éclat de ces merveilles.

Malgré tout son esprit, M. Simon n'était qu'un homme, et il trouva cette fois bien doublé et heureusement adressé. Mais il suffisait que M. Simon eût deviné l'intention, pour que Mme. Simon, en sa qualité de femme, trouvât que le prétendant avait un peu tourdement appuyé sur ses moyens de séduction. Quant à Sabine, elle demeura dans la plus parfaite impassibilité. Mais Mme Simon put juger du mauvais effet qu'avait produit l'étalage de M. de Bellestat, lorsque quelques amis de Sabine étant arrivées, et l'une d'elles lui ayant demandé le nom de l'unique jeune homme qui paraissait tout rang dans le salon, elle lui répondit:

—Il s'appelle le marquis de Bric-à-Brac.

Le nom fut répété, on s'enquit de l'histoire qui lui avait valu ce nom; il y eut un petit commentaire, et les rires jusqu'à ce qu'on lui eût dit que c'est le jeune homme qui portait avec tant de complaisance et de grâce le bonnet de Sylvestre, et le marquis eût fait irrévocablement baptiser.

Si nous avons dit tout à l'heure qu'il était l'unique jeune homme qui paraît avoir rang dans le salon, ce n'est pas que Sylvestre, qui ne quittait pas son poste, ne tenaient tellement à l'écart, qu'ils avaient fait de ne pas s'y trouver à leur aise. C'étaient les clercs de M. Simon, auxquels la présence du patron imposait sensiblement. Ils s'étaient réfugiés dans un coin: cependant leurs remarques critiques ou enthousiastes de ces mesures sur les jeunes filles qui étaient d'un autre côté, et les plaisanteries sur l'encolure de M. de Bellestat, commençaient à s'animer, lorsqu'un jeune homme parut. M. Simon, elle le prenant pour le jeune homme lui remit quelques papiers; puis, après un moment de conversation, il salua M. Simon pour se retirer.

—Comment! lui dit M. Simon, vous ne restez pas, Sylvestre?

—Pardon, Monsieur, répondit celui-ci; l'heure où j'ai l'habitude de rentrer est déjà passée; ma tante s'alarmerait d'un plus long retard.

—Je vais la faire prévenir, puisque vous n'y avez pas pensé malgré ma recommandation.

Le jeune homme parut embarrassé; il jeta autour de lui un coup d'œil triste et doux, et qui semblait vouloir dire: "Qu'ai-je à faire, moi, au milieu de tout ce cette gaîté?" Puis il répondit doucement:

—Je suis malade, je souffre, et il vaudrait mieux pour moi....

—Hum! fit M. Simon, vous ne serez pas malade, Sylvestre, il n'est aucun travail qui dût vous occuper toute la nuit.

—Quand c'est un devoir.... je suis....

—Allons, allons, reprit M. Simon d'un ton de reproche amical, vous savez de ce que nous avons pas à étudier pour ce pas m'obéir. C'est mal. Horreur, ajouta-t-il tout haut en appelant sa femme, vient dire à M. de Prosny que ce ne pas Parlementaire pas s'il n'est pas de notre réveillon.

Mme Simon alla aussitôt vers M. de Prosny, et il fallut bien que celui-ci cédât aux instances gracieuses qui lui furent faites. Ce petit incident fit remarquer l'entrée de ce jeune homme, et, à la manière dont on le reçut, il était clair que ce n'était pas la première fois qu'on le voyait. Ce n'est pas M. Simon, qui avait pu le lire et le prendre pour un homme dans lequel elles prévoient un mari.

Le visage de Sabine garda le sourire de l'appréciation qu'elle venait de faire de M. le marquis de Bellestat, et elle rejoindre à son salut avec toute l'aisance et toute la modestie d'une jeune fille bien élevée. M. Simon, qui avait observé en pusilla, fraça le sourcil, et si en femme, qui ne se méprenait point, elle eût pu en demander la cause, il eût certainement répondu qu'il était fâché de voir une jeune fille être à ce point maîtresse de ses impressions.

M. le marquis de Bellestat se mit à causer avec M. Simon et prodiguer son bienvenu de la conversation pour s'adresser à Sabine. N'ayant aucune raison de penser qu'elle eût dans le cœur plus ou moins que ce qui occupe la plupart des femmes, il parla des malchanceux du jour. Le profits des approches du jour de l'an et des nombreuses obligations que les étrennes imposent à un garçon fort riche et fort répandu, pour étaler les connaissances les plus variées dans toutes les futilités à égaux qui peuvent apprêter l'air de la conversation à une femme. Vêtement beau, vêtement parfumé, vêtement de Bonne, tentures antiques et modernes, riches cristaux de Bohême, cristaux tout nouveaux du Mont-Cenis, cachemires, dentelles, parures de Marly, il avait tout vu, tout apprécié, et s'il n'avait pas tout acheté, c'est qu'il lui manquait quelque chose qui pût entourer de tout l'éclat de ces merveilles.

Malgré tout son esprit, M. Simon n'était qu'un homme, et il trouva cette fois bien doublé et heureusement adressé. Mais il suffisait que M. Simon eût deviné l'intention, pour que Mme. Simon, en sa qualité de femme, trouvât que le prétendant avait un peu tourdement appuyé sur ses moyens de séduction. Quant à Sabine, elle demeura dans la plus parfaite impassibilité. Mais Mme Simon put juger du mauvais effet qu'avait produit l'étalage de M. de Bellestat, lorsque quelques amies de Sabine étant arrivées, et l'une d'elles lui ayant demandé le nom de l'unique jeune homme qui paraissait tout rang dans le salon, elle lui répondit:

—Il s'appelle le marquis de Bric-à-Brac.

Le nom fut répété, on s'enquit de l'histoire qui lui avait valu ce nom; il y eut un petit commentaire, et les rires jusqu'à ce qu'on lui eût dit que c'est le jeune homme qui portait avec tant de complaisance et de grâce le bonnet de Sylvestre, et le marquis eût fait irrévocablement baptiser.

Si nous avons dit tout à l'heure qu'il était l'unique jeune homme qui paraît avoir rang dans le salon, ce n'est pas que Sylvestre, qui ne quittait pas son poste, tenaient tellement à l'écart, qu'ils avaient fait de ne pas s'y trouver à leur aise. C'étaient les clercs de M. Simon, auxquels la présence du patron imposait sensiblement. Ils s'étaient réfugiés dans un coin: cependant leurs remarques critiques ou enthousiastes de ces mesures sur les jeunes filles qui étaient d'un autre côté, et les plaisanteries sur l'encolure de M. de Bellestat, commençaient à s'animer, lorsqu'un jeune homme parut. M. Simon, elle le prenant pour le jeune homme lui remit quelques papiers; puis, après un moment de conversation, il salua M. Simon pour se retirer.

—Comment! lui dit M. Simon, vous ne restez pas, Sylvestre?

—Pardon, Monsieur, répondit celui-ci; l'heure où j'ai l'habitude de rentrer est déjà passée; ma tante s'alarmerait d'un plus long retard.

—Je vais la faire prévenir, puisque vous n'y avez pas pensé malgré ma recommandation.

Le jeune homme parut embarrassé; il jeta autour de lui un coup d'œil triste et doux, et qui semblait vouloir dire: "Qu'ai-je à faire, moi, au milieu de tout ce cette gaîté?" Puis il répondit doucement:

—Je suis malade, je souffre, et il vaudrait mieux pour moi....

—Hum! fit M. Simon, vous ne serez pas malade, Sylvestre, il n'est aucun travail qui dût vous occuper toute la nuit.

—Quand c'est un devoir.... je suis....

—Allons, allons, reprit M. Simon d'un ton de reproche amical, vous savez de ce que nous avons pas à étudier pour ce pas m'obéir. C'est mal. Horreur, ajouta-t-il tout haut en appelant sa femme, vient dire à M. de Prosny que ce ne pas Parlementaire pas s'il n'est pas de notre réveillon.

Mme Simon alla aussitôt vers M. de Prosny, et il fallut bien que celui-ci cédât aux instances gracieuses qui lui furent faites. Ce petit incident fit remarquer l'entrée de ce jeune homme, et, à la manière dont on le reçut, il était clair que ce n'était pas la première fois qu'on le voyait. Ce n'est pas M. Simon, qui avait pu le lire et le prendre pour un homme dans lequel elles prévoient un mari.

Le visage de Sabine garda le sourire de l'appréciation qu'elle venait de faire de M. le marquis de Bellestat, et elle rejoindre à son salut avec toute l'aisance et toute la modestie d'une jeune fille bien élevée. M. Simon, qui avait observé en pusilla, fraça le sourcil, et si en femme, qui ne se méprenait point, elle eût pu en demander la cause, il eût certainement répondu qu'il était fâché de voir une jeune fille être à ce point maîtresse de